



## HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,  
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières***Table des matières*

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2004-05: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement .....	1
Contributions volontaires et dons.....	3
Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales .....	3
Centre international de formation de l'OIT, Turin.....	4
a) Documents soumis à la 67 <sup>e</sup> session du Conseil du Centre .....	4
b) Rapport de la 67 <sup>e</sup> session du Conseil du Centre.....	4
Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2006-07 .....	6
a) Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) .....	6
b) Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) .....	7
Rapport du Sous-comité du bâtiment .....	9
Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication .....	11
Evaluation.....	12
a) Evaluation du programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail .....	12
b) Evaluation indépendante du Programme focal sur la sécurité socio-économique (IFP/SES) .....	16
c) Examen externe de la mise en œuvre par le BIT de la gestion axée sur les résultats ...	17
d) Nouvelle politique et stratégie d'évaluation au BIT .....	21

Utilisation de l'excédent de 2000-01 .....	24
Programme et budget pour 2006-07: réserve pour les réunions techniques .....	25
Questions relatives au Corps commun d'inspection.....	26
a) Rapports du CCI .....	26
b) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection .....	27
Autres questions financières .....	28
Réparation des conduites d'eau au siège.....	28

***Annexe***

Allocution du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration.....	29
--	----

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réunie les 9 et 10 novembre 2005 sous la présidence alternée de M. D. Funes de Rioja et de Sir Leroy Trotman, vice-présidents du Conseil d'administration. M. Blondel, représentant des travailleurs, a été élu rapporteur.
2. Les vice-présidents et porte-parole des groupes étaient les suivants: vice-président et porte-parole employeur, M. M. Barde; vice-président et porte-parole travailleur, M. M. Blondel.
3. Le Directeur général a fait une déclaration pour présenter les principaux documents d'orientation devant la commission. Cette déclaration est jointe en annexe au présent rapport. Avant de faire ses commentaires sur les questions de politique générale, le Directeur général a évoqué les dévastations causées par les tremblements de terre qui ont frappé le Pakistan et l'Inde et a exprimé toute sa solidarité à ces deux pays. Il a exprimé l'espoir qu'il serait possible au cours de la session du Conseil d'administration d'expliquer ce que l'OIT a fait à cet égard et de créer un espace commun d'accompagnement aux pays qui ont été touchés par cette terrible catastrophe.

## **Programme et budget pour 2004-05: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement** (Première question à l'ordre du jour)

4. La commission était saisie de deux documents<sup>1</sup>, l'un sur le compte du budget ordinaire et l'autre sur le Fonds de roulement.
5. Le représentant du Directeur général (M. Johnson, Trésorier et contrôleur des finances) a fait savoir que les contributions reçues depuis le 4 novembre 2005 étaient les suivantes:

Etat Membre	Francs suisses
Kenya	31 854
Burundi	10 767
Panama	3 524

Les contributions totales reçues à ce jour s'élèvent à 204 845 964 francs suisses, dont 180 676 811 francs suisses pour 2005 et 24 169 153 francs suisses d'arriérés. Le solde dû est donc de 256 488 153 francs suisses.

6. M. Blondel, s'exprimant en qualité de porte-parole des travailleurs, a remercié les gouvernements qui s'acquittent de leurs contributions dans les temps, tout en faisant remarquer que les montants reçus correspondent à 49,6 pour cent des contributions mises en recouvrement contre 68,9 pour cent à la même date de l'année précédente.
7. Les travailleurs constatent avec inquiétude que 32 Etats Membres de l'Organisation ne sont pas en règle dans le versement de leurs contributions et regrettent l'approche de certains pays qui effectuent un paiement très tardif ou qui, pour ne pas être en situation irrégulière, versent un montant partiel. Cette attitude est incompatible avec les engagements pris à l'égard du BIT.
8. L'intervenant a demandé des informations sur la situation du Bélarus et de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>1</sup> Documents GB.294/PFA/1 et GB.294/PFA/1(Add.).

9. M. Barde, s'exprimant au nom des membres employeurs, s'est associé aux remerciements adressés aux gouvernements qui se sont acquittés de leurs contributions et a encouragé les autres à le faire le plus rapidement possible.
10. La représentante du gouvernement du Mexique a annoncé, au sujet du tableau 2B de l'annexe, que son pays a versé le reste de sa contribution pour 2005, qui s'élève à 3 134 647 francs suisses.
11. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe africain, a fait remarquer que neuf Etats Membres africains ont déjà versé leur contribution pour 2006. Il a appuyé le point appelant une décision.
12. La représentante du gouvernement du Kenya a demandé des arrangements spéciaux comportant un échelonnement des paiements pour huit des quinze Etats Membres africains, qui ne sont pas en règle dans le versement de leurs contributions et qui ont de ce fait perdu leur droit de vote. Elle a demandé au Bureau de réexaminer la situation très difficile des pays en question.
13. La représentante du gouvernement du Nigéria a demandé solennellement à tous les gouvernements qui n'ont pas versé leurs contributions de faire un effort.
14. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué, en réponse à une question concernant le Bélarus, que la Conférence a approuvé les arrangements financiers en 1997 et que le Bélarus est à jour avec les conditions de cet arrangement. Selon le calendrier prévu, les arriérés devraient être liquidés d'ici à 2017. En ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, il a déclaré que le BIT a enregistré des recettes dans son système de comptabilité de caisse et que le solde dû n'existe que sur papier. Le BIT applique les décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la passation par profits et pertes des arriérés, et la question des arriérés de l'ex-Yougoslavie est en discussion à New York.
15. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a demandé un amendement au libellé du paragraphe 11, le point appelant une décision. Il a demandé que les mots «pratique habituelle» soient remplacés par «en référence au Règlement financier». Il a également demandé des précisions sur le type et le montant des virements à effectuer d'ici la fin de 2005.
16. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le volume des transferts n'est pas encore connu et que le Bureau ne le connaîtra que lorsque toutes les dépenses auront été enregistrées à la fin de l'année. Il semblerait que le coût des activités conjointes du système des Nations Unies ait augmenté, mais ce montant sera peu élevé (entre 100 000 et 200 000 dollars des Etats-Unis).
17. Le point appelant une décision a été approuvé avec le texte modifié.
18. *La commission recommande au Conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs en vertu de l'article 16 du Règlement financier en demandant au Directeur général de soumettre pour approbation au Président, avant la clôture des comptes biennaux, des propositions concernant les virements qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre du budget des dépenses de 2004-05, sous réserve de la confirmation de cette approbation par le Conseil d'administration à sa 295<sup>e</sup> session (mars 2006).*

## Contributions volontaires et dons (Deuxième question à l'ordre du jour)

19. La commission était saisie d'un document<sup>2</sup> sur les dons en faveur des programmes d'activités pratiques de l'OIT.
20. M. Barde, au nom du groupe des employeurs, a remercié les diverses entités (dont la Chambre de commerce et d'industrie de Jeddah) et pays donateurs qui ont couvert partiellement ou totalement les frais des bureaux de l'OIT situés sur leur territoire. Il a demandé à ce que ACT/EMP soit informé des dons faits par des entreprises.
21. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est félicité des contributions volontaires et dons en faveur de l'Organisation et a rappelé que ceux-ci ne devaient entraîner aucune obligation financière pour les Membres de l'OIT et ne pas être utilisés à des fins incompatibles avec les objectifs de l'Organisation. Il a remercié plus particulièrement la Confédération japonaise des syndicats de sa contribution ainsi que le gouvernement français et le gouvernement du Luxembourg pour leur appui financier à la Conférence technique maritime préparatoire et à la Réunion régionale européenne, respectivement.
22. La représentante du gouvernement du Nigéria a exprimé sa gratitude à ceux qui ont fait de tels dons et encouragé les autres à en faire autant.
23. *La commission a pris note du document du Bureau.*

## Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales (Troisième question à l'ordre du jour)

24. La commission était saisie d'un document sur ce sujet<sup>3</sup>.
25. M. Anand, membre employeur, relevant que le rapport ne fait état d'aucune initiative en la matière, a soulevé la question de la coopération et de l'intégration entre le Centre de Turin et le BIT. Il a demandé quand cette question sera examinée.
26. *La commission recommande au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2006-07 tels qu'ils figurent dans le document déjà soumis à la commission.*

<sup>2</sup> Document GB.294/PFA/2.

<sup>3</sup> Document GB.294/PFA/3/3.

## **Centre international de formation de l'OIT, Turin** (Quatrième question à l'ordre du jour)

**a) Documents soumis à la 67<sup>e</sup> session du Conseil du Centre**  
(Turin, 3 et 4 novembre 2005)

**b) Rapport de la 67<sup>e</sup> session du Conseil du Centre**

27. La commission était saisie de deux documents<sup>4</sup> sur le Centre international de formation de l'OIT, Turin.

28. M<sup>me</sup> Sasso-Mazzufferi (membre employeuse et vice-présidente du Conseil du Centre international de formation de l'OIT) a félicité le directeur du Centre du travail accompli et remercié le gouvernement italien, la ville de Turin, la région du Piémont, le gouvernement français et la région wallonne de Belgique de leur appui au Centre. Elle a rappelé les grandes priorités de son groupe, qui sont notamment une utilisation équilibrée des installations rénovées du campus et une plus grande utilisation du Centre par le BIT pour ses propres besoins de formation de son personnel et pour des projets de coopération technique, une participation accrue des femmes aux activités de formation, des programmes de développement des entreprises faisant une large place à l'entrepreneuriat féminin, une meilleure coordination entre le Centre et les organismes travaillant dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et des programmes ACP-Commission européenne pour les partenaires sociaux, un meilleur équilibre entre les activités du programme pour les employeurs et celles du programme pour les travailleurs et une plus grande consultation de l'Organisation internationale des employeurs et des organisations d'employeurs sur le terrain afin de mieux cibler les activités. Le groupe des employeurs a approuvé le budget du Centre pour 2006 et les nouveaux programmes sur la discrimination et la responsabilité sociale des entreprises et a insisté sur la nécessité d'une implication et d'une information des organisations d'employeurs à tous les niveaux. Enfin, les employeurs ont souligné que le Centre est un outil de l'OIT et a rappelé qu'ils ont demandé au Bureau de préparer un document présentant les grandes orientations qu'il compte proposer pour l'avenir du Centre et pour son intégration au BIT.

29. M. Blondel, au nom du groupe des travailleurs, a insisté sur la nécessité d'une intégration du Centre de Turin dans le BIT. Au plan financier, la contribution de l'OIT devrait correspondre à celle du gouvernement italien. D'autre part, il faut veiller à ce que le Centre et l'OIT ne soient pas en concurrence auprès des donateurs. En matière de politiques, il faut garder le caractère mondialiste et universel du Centre qui devrait assurer une grande partie de la formation du BIT. Le Centre devrait devenir le bras du BIT en matière de mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, et la formation dispensée devrait se focaliser sur les quatre objectifs stratégiques de l'Organisation. Les travailleurs souscrivent à la proposition des employeurs concernant l'organisation d'un débat au Conseil d'administration quant à la place du Centre de Turin. Enfin, s'agissant du personnel, l'intégration du Centre dans le BIT suppose la suppression du cloisonnement entre les deux instances et la réciprocité en matière de passage du personnel de l'une à l'autre.

30. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est dit satisfait des résultats obtenus par le Centre de Turin: plus de 10 000 étudiants ont bénéficié de ses services. Il a ajouté que, malgré les contraintes budgétaires, les autorités italiennes aussi bien au niveau national qu'au niveau local font de gros efforts pour soutenir le Centre et renforcer ses capacités.

<sup>4</sup> Documents GB.294/PFA/4/1 et GB.294/PFA/4/2.

Les Jeux olympiques d'hiver ont été l'occasion d'agrandir les locaux. De plus, les autorités locales fourniront 17 millions d'euros pour les travaux de rénovation.

31. S'agissant de la question de la relation entre le siège et le Centre de Turin, l'Italie se félicite du travail accompli par l'équipe mise en place par le Directeur général et espère que ses recommandations visant à assurer la participation du Centre aux activités de l'OIT seront suivies d'effet. Il a fait remarquer que l'Italie finance la grande majorité des programmes, mais que d'autres institutions internationales s'intéressent de plus en plus au Centre, et que l'Italie se félicite en particulier du partenariat avec la Commission européenne et la Banque mondiale. L'Italie encourage le Centre à renforcer sa relation avec ces partenaires et d'autres. Toutefois, elle souhaiterait également une participation plus grande de l'OIT en tant que fournisseur d'activités.
32. La représentante du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe africain, a évoqué l'agrandissement des locaux et d'autres installations, qui viendront augmenter utilement la capacité du Centre. Le groupe africain est heureux de voir que le Centre met en œuvre des programmes qui contribuent à la bonne gouvernance avec une participation plus large dans l'élaboration des politiques économiques. La collaboration toujours plus grande entre le Centre et d'autres institutions de l'enseignement supérieur, comme l'université de Turin, est à saluer. Les délégués de la région africaine demandent cependant que soient renforcés les liens avec les institutions de ce continent. Le groupe africain regrette qu'il y ait eu une forte diminution du nombre des participants et des programmes impliquant la région africaine, alors que le nombre des participants et des cours en général a au contraire augmenté, d'après le rapport. Il faudra veiller à une répartition plus raisonnable des activités du programme pour 2006. La région africaine recommande la création d'une commission de la formation destinée aux membres gouvernementaux qui serait chargée de défendre leurs intérêts, parallèlement aux commissions de la formation des travailleurs et des employeurs. Le groupe africain demande que les documents soient distribués dans les délais.
33. La représentante du gouvernement du Nigéria a repris à son compte la déclaration du groupe africain et a remercié le Centre et le directeur exécutif du bon déroulement de la réunion du Conseil.
34. La représentante du gouvernement de l'Allemagne s'est dite extrêmement satisfaite du travail accompli par le Centre de Turin. Elle s'est réjouie de l'augmentation du nombre des participants, en particulier pour ce qui est des femmes. S'agissant de l'augmentation de la capacité en locaux, le Centre devra s'assurer que les activités augmentent en conséquence. Pour ce qui est des coûts de formation à Turin, leur importance explique peut-être pourquoi ces activités ont lieu, de plus en plus, ailleurs qu'à Turin. Les coûts de formation à Turin devront être réévalués. Bien que l'OIT ne mène pas beaucoup d'activités à Turin, ces activités sont étroitement liées aux quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, et on ne peut que féliciter le Centre pour son attachement toujours aussi grand à ces objectifs.
35. L'intervenant a demandé par ailleurs que les modifications suivantes soient apportées à sa déclaration telle qu'elle figure au paragraphe 26 du document GB.294/PFA/4/2. La sixième phrase devrait être remplacée par la phrase suivante: «Elle souhaite voir plus de ressources allouées à la promotion des activités tripartites et à l'amélioration de l'accès des partenaires sociaux aux cours de formation.» La huitième phrase devrait se lire comme suit: «Elle espère toutefois que ces capacités nouvelles n'entraîneront pas une augmentation des coûts de formation et une baisse du nombre de participants utilisant les installations du Centre.» La phrase suivante devrait se lire comme suit: «En ce qui concerne l'augmentation rapide des activités de formation à distance, elle a demandé au directeur des éclaircissements sur la stratégie du Centre concernant la maximisation de l'utilisation de ses infrastructures.» La douzième phrase devrait se lire comme suit: «Elle a

insisté sur l'importance de la recommandation n° 8 concernant l'exploitation des ressources non utilisées et de la recommandation n° 18 concernant la gestion des coûts de fonctionnement du Centre, qu'elle trouve trop élevés et qui devraient être analysés soigneusement.» Dans l'avant-dernière phrase de la version anglaise, le pronom «its» devrait être remplacé par «the ILO strategic» devant le mot «objectives». En ce qui concerne le paragraphe 55, la représentante du gouvernement de l'Allemagne a demandé que la quatrième phrase soit libellée comme suit: «Elle a ajouté que l'emploi des jeunes est un point important souvent évoqué au BIT et a recommandé l'utilisation des réseaux consacrés à l'emploi des jeunes, comme le YEN.»

36. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a demandé, à propos du paragraphe 70, que le membre de phrase «le prêt de travailleurs représente un délit» soit remplacé par «le prêt de travailleurs peut représenter un délit», et que le mot «prêt» soit remplacé par «échange», mot figurant dans le titre du document. Il espère également que le Centre profitera des prochains Jeux olympiques d'hiver pour promouvoir ses activités.
37. M. Anand (membre employeur, Inde) a rappelé que le Centre a 40 ans et que la Commission PFA et le Conseil d'administration doivent réfléchir à son avenir. Le Centre de Turin devrait être un tremplin pour faire connaître la culture et les activités de l'OIT dans le monde; il devrait être le centre d'un réseau regroupant les institutions sous-régionales. L'orateur a regretté que les faibles ressources dont dispose le Centre empêchent la diffusion de ses manuels et outils dans les langues locales. Enfin, il s'est inquiété du peu de place accordée aux activités pour les employeurs dans ses programmes.
38. Les porte-parole des employeurs et des travailleurs ont réitéré la demande faite au Bureau de présenter un document à la session de mars du Conseil d'administration sur l'avenir du Centre de Turin et de ses relations avec le BIT.
39. *La commission a pris note des documents du Bureau.*

## **Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2006-07**

(Cinquième question à l'ordre du jour)

### **a) Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS)**

40. La commission était saisie d'un document<sup>5</sup> sur le CIS présentant les prévisions de recettes et de dépenses pour 2006-07.
41. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a mis en avant la place du CIS dans l'information sur la santé et la sécurité au travail et a plaidé pour qu'il se rapproche des organisations syndicales. Les publications du CIS jouent un rôle important dans la surveillance et la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail et l'Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité au travail en particulier est un instrument universel qui devrait être traduit notamment en chinois et en arabe. La question de la sécurité et de la santé au travail figure parmi les principales préoccupations des travailleurs et l'intervenant a appuyé le point pour décision. Enfin, il a demandé qu'Internet ne fasse pas oublier les autres supports de communication.

<sup>5</sup> Document GB.294/PFA/5/1.

42. M. Barde, porte-parole du groupe des employeurs, a souligné que la sécurité et la santé au travail sont une priorité pour les employeurs aussi. Il a demandé des informations sur les liens techniques et financiers entre le CIS et l'OMS, qui couvrent le même sujet. Se félicitant que l'accès au site du CIS soit devenu gratuit, il a demandé comment serait compensée cette baisse de recettes.
43. La représentante du gouvernement du Nigéria a exprimé son appréciation pour les travaux du CIS. Elle a indiqué que le Nigéria a beaucoup bénéficié de ces travaux qui lui ont permis d'améliorer sa base de connaissances sur les questions de sécurité et de santé au travail. Le CIS a un rôle clé à jouer en aidant les Etats Membres à faire en sorte que la sécurité et la santé au travail soient intégrées dans les stratégies nationales de développement. L'oratrice a appuyé le point appelant une décision au paragraphe 7.
44. Le représentant du Directeur général (M. Takala, directeur, SafeWork) a exprimé sa gratitude pour les observations encourageantes qui ont été formulées. Il a expliqué que c'est faute de ressources que l'Encyclopédie n'est pas traduite dans d'autres langues. A ce jour, seules les versions en français, anglais, espagnol, chinois et russe sont disponibles, alors que certaines parties de l'Encyclopédie ont été traduites en coréen et portugais. Le CIS s'en remet aux centres nationaux et aux ressources nationales pour la traduction dans d'autres langues. L'autre difficulté est de trouver des partenaires locaux qualifiés capables d'assurer une traduction de qualité. M. Takala a souligné que les liens sont excellents avec d'autres organisations et en particulier l'OMS. Ainsi, les fiches internationales de sécurité chimique, élaborées avec l'OMS et le PNUE et disponibles sur l'Internet, reçoivent un million de visites par mois, ce qui témoigne de leur succès. Le CIS collabore étroitement avec le service de santé au travail de l'OMS. En ce qui concerne le solde à reporter de 2004 auquel M. Barde s'est référé, il s'explique par la décision prise non par le CIS mais par le BIT de canaliser ces fonds vers d'autres activités de ce secteur. M. Takala a réitéré l'engagement du CIS à diffuser gratuitement ses informations. L'utilisation d'Internet fait partie de cette stratégie. Toutefois, dans certaines régions reculées, il peut être difficile et coûteux d'accéder à la Toile, et le CIS met d'autres moyens à disposition, notamment des CD-ROM, pour faire connaître ses publications.
45. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver le budget des dépenses et des recettes proposé pour 2006-07 pour le compte extrabudgétaire du Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail, tel qu'il est exposé en détail dans l'annexe du document GB.294/PFA/5/1.*

**b) Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR)**

46. La commission était saisie d'un document<sup>6</sup> sur le CINTERFOR présentant des estimations pour l'établissement du compte extrabudgétaire.
47. M. Barde, au nom des employeurs, a rappelé que le CINTERFOR est un centre de formation très important en Amérique latine et qu'il devrait bénéficier d'un appui financier accru. Les employeurs appuient le point appelant une décision mais s'inquiètent de la part du budget du CINTERFOR consacrée aux dépenses de fonctionnement et de personnel au détriment des activités qui constituent la finalité même du Centre.

<sup>6</sup> Document GB.294/PFA/5/2.

48. M. de Arbeloa (membre employeur) a souligné que le CINTERFOR peut jouer un rôle très important en Amérique latine dans la formation des travailleurs et des employeurs et a donc formulé le souhait qu'il dispose des ressources nécessaires pour accomplir ses fonctions. Il a demandé quel appui le Centre reçoit des pays de la région et quel soutien les employeurs pourraient lui apporter pour l'aider à intégrer le tripartisme dans les activités de formation.
49. M. Blondel, porte-parole des travailleurs, a souligné le rôle de la formation professionnelle dans la réalisation des objectifs de l'OIT. Il a appuyé les buts du programme du CINTERFOR pour 2006-07 en insistant sur le fait que la recherche de l'employabilité et de la compétitivité ne doit pas se faire aux dépens des droits des travailleurs. L'intervenant a souhaité davantage d'informations sur les activités déployées par le CINTERFOR en faveur des travailleurs et a demandé s'il existe en Asie et en Afrique des structures du même type. Enfin, il s'est inquiété d'un démantèlement éventuel de la formation professionnelle en Amérique latine, rendant le CINTERFOR d'autant plus indispensable, et a appuyé le point appelant une décision.
50. La représentante du gouvernement de Cuba a exprimé sa reconnaissance pour les travaux du CINTERFOR et s'est félicitée des trois sous-programmes proposés pour l'exercice 2006-07. Elle a appuyé le point appelant une décision mais s'est déclarée préoccupée de constater que la contribution de l'OIT pour 2006-07 est légèrement inférieure à celle de l'exercice en cours. Elle a exhorté le BIT à prévoir un appui financier accru pour le CINTERFOR.
51. La représentante du gouvernement du Kenya a demandé au BIT de chercher des moyens de diffuser les conclusions et les études du CINTERFOR dans les régions autres que l'Amérique latine. A l'évidence il serait utile que l'Afrique tire partie de l'expérience du CINTERFOR et applique ses réalisations les plus réussies.
52. La représentante du gouvernement du Nigéria a félicité le CINTERFOR d'axer son programme 2006-07 sur la mise en valeur des ressources humaines en vue du travail décent pour tous. Elle a souligné la nécessité d'initiatives similaires en Afrique.
53. La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a félicité le CINTERFOR de ses programmes et a souligné l'importance de la formation professionnelle. Elle a dit espérer que son budget augmentera à l'avenir.
54. M. Anand (membre employeur) a vivement appuyé le CINTERFOR comme centre de formation. Il a plaidé en faveur de la mise en place d'un réseau mondial contrôlé par le Centre de Turin et doté de centres secondaires régionaux comme le CINTERFOR.
55. Le représentant du Directeur général (M. Martinez, directeur régional par intérim pour les Amériques) a partagé la préoccupation exprimée par le groupe des employeurs soucieux de réduire les dépenses de fonctionnement et d'accroître celles consacrées aux activités fondamentales. L'état récapitulatif des dépenses proposées pour 2006-07, tel que présenté dans l'annexe II du document, ne comprend pas les 140 000 dollars E.-U. fournis par le bureau régional au titre de la coopération technique. Si on ajoute ce montant à la contribution de l'OIT, le total des contributions est en augmentation. Lors d'une réunion très réussie qui s'est tenue récemment en République dominicaine, les gouvernements ont promis de payer leurs arriérés et ont exprimé leur soutien aux activités du CINTERFOR. Si l'on s'en tient aux contributions proposées, le CINTERFOR peut compter sur un budget équilibré. Qui plus est, le paiement des arriérés lui permettra d'accroître sa capacité.

56. La représentante du Directeur général (M<sup>me</sup> O'Donovan, directrice exécutive, secteur de la gestion et de l'administration) a expliqué que le Bureau examinera les moyens de tirer des enseignements de l'expérience du CINTERFOR. Cette question sera explorée avec les directeurs régionaux.
57. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain de recherche et de documentation sur la formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2006-07, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I du document GB.294/PFA/5/2.*

## Rapport du Sous-comité du bâtiment (Sixième question à l'ordre du jour)

58. Le représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant en tant que président du Sous-comité du bâtiment, a présenté les travaux du Sous-comité du bâtiment. Il a fait savoir que le bureau de Santiago du Chili a été achevé dans les délais, sans dépassement du budget, et que le personnel a commencé à y travailler en août 2005. Le planning des travaux de construction du bureau de Dar es-Salaam a été respecté et la fin du chantier est prévue pour l'été 2006. S'agissant du suivi de la stratégie en matière de locaux, le sous-comité s'est déclaré satisfait des informations fournies; ajoutées au recueil de pratiques et de politiques que le Bureau parachèvera en 2006, elles devraient constituer une base pour la prise de décisions. Les grandes questions politiques seront examinées par la Commission PFA ou le Conseil d'administration. Enfin, le Sous-comité du bâtiment a pris note des raisons du retard de la procédure d'appel d'offres pour une étude indépendante des besoins de rénovation du bâtiment du siège. L'orateur a exhorté le Bureau à communiquer les résultats de l'étude dès que possible.
59. M. Khurshid Ahmed (membre travailleur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) s'est félicité de l'évolution concernant les bureaux de Santiago, de Dar-es-Salaam et de Port of Spain. S'agissant du suivi de la stratégie en matière de locaux, le document préparé par le Bureau montre les écarts considérables en matière de loyers, et le Bureau doit poursuivre son effort de réduction de ce poste de dépense. Il a demandé instamment au Bureau de prier les gouvernements concernés d'assurer la location gratuite des locaux comme d'autres l'ont déjà fait. Le Fonds pour le bâtiment et le logement doit être augmenté et les travailleurs souscrivent à la proposition du Bureau d'inclure dans le prochain programme et budget une provision annuelle correspondant à 1 pour cent de la valeur du patrimoine immobilier de l'OIT. Le groupe des travailleurs a demandé au Bureau de fournir à la commission pour information des précisions concernant les coûts liés au bâtiment du siège et à ceux des bureaux régionaux. Ils soutiennent également les dispositions en matière de sécurité, tout en rappelant que le BIT doit rester ouvert sur l'extérieur. Le financement de la rénovation du bâtiment du siège pose un véritable problème et l'orateur a suggéré que le Bureau envoie une mission de haut niveau auprès des autorités genevoises en vue d'un éventuel prêt pour la rénovation. Enfin, les travailleurs sont d'avis que, même pour certaines questions plus vastes qui relèvent davantage de la Commission PFA, le Sous-comité du bâtiment devrait être consulté.
60. M. Lima-Godoy (membre employeur et vice-président du Sous-comité du bâtiment) s'est félicité lui aussi de la manière dont a été mené le projet du bureau de Santiago dans le respect des calendriers et des budgets. Les discussions au sein du sous-comité ont montré qu'une stratégie claire est nécessaire en matière de locaux. Les informations fournies par le Bureau à la demande du sous-comité sont extrêmement utiles et devraient être fournies à chaque session du Conseil d'administration. De même, les employeurs espèrent pouvoir

disposer à la session de mars d'un recueil sur les politiques et procédures appliquées par le Bureau pour tout ce qui touche à ses locaux. La question de la rénovation du bâtiment du siège est très préoccupante; il faudra chiffrer les différents besoins et se limiter aux problèmes ayant un impact sur la fonctionnalité et la sécurité en évitant les dépenses architecturales coûteuses (conceptions). Il est difficile d'admettre que des besoins de rénovation aussi énormes aient pu ne pas faire l'objet d'un examen préalable, qui aurait dû se solder par l'allocation de crédits appropriés. L'intervenant a appuyé la proposition de contribution au Fonds pour le bâtiment et le logement à concurrence de 1 pour cent de la valeur du patrimoine de l'OIT. Le groupe des employeurs désapprouve l'idée de faire payer un loyer pour les activités de coopération technique hébergées dans des locaux de l'OIT. S'agissant des locaux dans les différents pays, il faudrait avant toute décision disposer d'un modèle propre à l'OIT qui permette d'éviter les écarts trop importants d'un pays à l'autre.

61. La représentante du gouvernement du Kenya, s'exprimant en tant que membre du Sous-comité du bâtiment et au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicitée que le recueil soit consultable sur Internet en 2006; mais a demandé des précisions sur le calendrier. Elle a insisté sur la nécessité d'appliquer des règles uniformes dans tous les bureaux pour ce qui concerne l'hébergement des projets de coopération technique, et a demandé que l'on établisse une stratégie à long terme pour l'entretien et la rénovation des bâtiments du siège et des bureaux extérieurs. Elle a également insisté sur la nécessité d'appliquer les mêmes mesures de sécurité dans les bureaux extérieurs qu'au siège, et a appuyé la demande du sous-comité concernant les travaux de rénovation du siège. Enfin, elle a fait savoir que le groupe de l'Afrique est satisfait de l'avancement du projet de Dar es-Salaam.
62. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, se référant au paragraphe 21 du rapport dans lequel son pays insiste sur la nécessité pour le sous-comité de disposer d'une orientation stratégique, a réaffirmé que cet organe ne saurait continuer à prendre des décisions ponctuelles, faute d'une telle stratégie. Le Sous-comité du bâtiment devrait recommander à la Commission PFA de demander au Bureau d'élaborer des propositions en vue d'un examen complet de la représentation du BIT dans toutes les régions à la session de mars 2006 du Conseil d'administration; ceci permettra d'apporter une contribution à un projet de stratégie en matière de locaux.
63. Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit aux commentaires formulés par la représentante du Royaume-Uni et a fait remarquer que la gestion axée sur les résultats porte sur plusieurs aspects, y compris sur une stratégie en matière de locaux. Il est regrettable qu'une telle stratégie n'existe pas. Il faudrait qu'un projet de stratégie soit présenté à la session de mars 2006 du Conseil d'administration. L'orateur a également demandé que le Fonds pour le bâtiment et le logement, actuellement trop bas, soit réapprovisionné.
64. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souscrit à la déclaration de la représentante du Royaume-Uni.
65. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a remercié le Bureau du document qui recense les locaux de l'OIT dans le monde; il a regretté que le Centre de Turin n'y figure pas. Le Sous-comité du bâtiment devrait disposer de toutes les informations disponibles sur les questions de locaux. L'affirmation selon laquelle certaines questions plus larges relèvent de la Commission PFA et non du Sous-comité du bâtiment mérite discussion. Sur la question de la santé, les travailleurs demandent à nouveau que tous les locaux abritant du personnel du BIT fassent l'objet d'une recherche d'amiante. Enfin, sur la question de l'entretien du bâtiment du siège, l'intervenant a insisté auprès du Bureau pour qu'une délégation de haut niveau sollicite une aide auprès des autorités

suisses. Il a donné son accord à une provision de 1 pour cent du montant du patrimoine immobilier de l'OIT pour alimenter le Fonds pour le bâtiment et le logement.

66. *La commission a pris note du document du Bureau.*

## **Rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication** (Septième question à l'ordre du jour)

67. La commission était saisie d'un document sur ce sujet <sup>7</sup>.

68. M. Nakajima, vice-président travailleur du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, a relevé que le sous-comité n'a pas été en mesure de mener des consultations approfondies en raison de l'ordre du jour très chargé de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il a observé que des économies ont été réalisées grâce à IRIS et qu'il est prévu d'apporter de nouvelles améliorations aux processus métiers. Il a estimé que l'on fait preuve d'optimisme en prévoyant la mise en service sur le terrain pour la fin de 2007 et a émis l'espoir que le personnel des bureaux extérieurs sera bien formé et qu'IRIS ne constituera pas une charge excessive pour les bureaux extérieurs où le personnel est en nombre limité. Il a instamment invité le Bureau à préparer un rapport pour la session de mars 2006 du Conseil d'administration en vue de répondre aux demandes du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.

69. M. Blondel a insisté sur le fait qu'IRIS ne doit donner lieu à aucun dépassement de budget. Il a demandé quels sont les pouvoirs du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication et quand il doit prochainement se réunir. Il a estimé qu'il serait préférable qu'il se réunisse avant la Commission du programme, du budget et de l'administration et que cette réunion n'ait pas seulement lieu en novembre mais deux fois par an, compte tenu de la nécessité d'être informé régulièrement. Il a également demandé si le sous-comité est un moyen d'information ou un instrument permettant de déterminer quels sont les objectifs à suivre.

70. M. Finlay, vice-président employeur du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, a estimé que la réunion du sous-comité a été utile pour mieux comprendre le fonctionnement d'IRIS et ses objectifs. Le point de vue général est que les réunions du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication devraient avoir lieu avant celle de la Commission du programme, du budget et de l'administration et que deux réunions par an devraient être envisagées. L'orateur a dit attendre avec intérêt la réunion informelle de mars 2006 et la réunion formelle de novembre 2006 où seront présentés les résultats de l'audit d'IRIS.

71. La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a instamment demandé que les économies résultant de la mise en service d'IRIS soient affectées aux projets de coopération technique dans la région.

72. *La commission a pris note du rapport du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.*

<sup>7</sup> Document GB.294/PFA/7.

## Evaluation

(Huitième question à l'ordre du jour)

**a) Evaluation du programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail**  
(GB.294/PFA/8/1)

- 73.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a jugé que les évaluations constituent un dossier un peu particulier. Si l'on évite de tomber dans la technocratie, l'exercice d'évaluation permet de décider de la suite à donner à l'action. Attachés à la notion de dialogue social, les travailleurs souhaitent savoir pourquoi le terme «social» a disparu du nom du département. Concernant le regroupement du Département des activités sectorielles et de celui du dialogue social, ils se demandent si le poste D1 bientôt à pourvoir sera maintenu dans la nouvelle structure, qui doit être décidée après les consultations nécessaires.
- 74.** Au sujet du libellé du paragraphe 15, les travailleurs estiment que c'est l'OIT qui doit définir le Code du travail et le commenter, et que l'accord de la Banque mondiale ou des banques de développement régionales n'est pas indispensable en la matière. Ils se félicitent des efforts du Bureau pour promouvoir la ratification de la convention n° 144 et l'encouragent à les poursuivre, car la ratification de cette convention ne présente aucune exigence économique, elle peut induire celle des conventions n°s 87 et 98 et elle est la projection de l'OIT au niveau national.
- 75.** Les travailleurs s'inquiètent de ce que les capacités de recherche en matière de législation du travail aient diminué. Ils souhaiteraient que l'OIT trouve le moyen de sauvegarder le dialogue social, car ils estiment que les termes de dialogue social et de tripartisme sont synonymes de paix. Ils désapprouvent la formulation indélicate du paragraphe 33 du document, selon laquelle l'absence de dialogue social au niveau national tiendrait aux lacunes des capacités des travailleurs et des employeurs, alors qu'elle est le fruit de la négation de l'existence des partenaires sociaux.
- 76.** Concernant les paragraphes 39 et 47, les travailleurs apprécient les prises de position courageuses de l'évaluateur, et demandent que les fonctionnaires du siège et du terrain soient dûment instruits des notions de tripartisme et de dialogue social, et que l'on fomenté parmi eux un militantisme à cet égard.
- 77.** Les termes de «validité internationale» ne constituent pas un très bon choix en français. Il conviendrait d'en trouver d'autres, plus mobilisateurs. L'orateur a aussi souhaité que les efforts de décloisonnement soient poursuivis dans le Bureau. Enfin, les travailleurs appuient la recommandation contenue au paragraphe 53 c).
- 78.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, aurait souhaité trouver dans les quatre documents traitant de l'évaluation une identité mieux définie et une meilleure visibilité dans l'intérêt de la crédibilité de l'exercice. Concernant l'évaluation des deux programmes focaux (IFP/DIALOGUE), les employeurs se demandent s'il s'agit de l'intégralité de l'évaluation ou d'un résumé, et si l'auteur en est l'évaluateur externe ou le Bureau.
- 79.** En ce qui concerne le premier document, le dialogue social est un sujet important pour les employeurs, car les administrations du travail sont leurs partenaires. Ils auraient souhaité voir les positions qu'ils ont exprimées lors des consultations mieux reflétées. IFP/DIALOGUE est l'une des rares unités qui a bien coopéré avec ACT/EMP. L'exemple doit être suivi, et l'unité ainsi qu'ACT/EMP et ACTRAV doivent être au cœur des travaux

du BIT sur les relations professionnelles. La structure du département va évoluer. Logiquement, il devrait centraliser toutes les activités liées à l'administration, y compris l'inspection du travail en coopération avec SafeWork, et créer des synergies avec ACT/EMP et ACTRAV. Les employeurs soutiennent toutes les recommandations, notamment la recommandation 53 c), qui devrait être appliquée en collaboration avec MULTI et ACT/EMP et sous leur direction, et la 54 e) qui prône l'implication des partenaires sociaux. Ils souhaiteraient aussi en savoir davantage sur les projets du département pour l'avenir. Ils appuient le point pour décision.

80. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a demandé au Bureau de considérer le dialogue social comme un outil au service de l'instauration du travail décent, et les discussions tripartites, qui peuvent être de nature diverse et de qualité variable, comme des moyens et non comme une fin en soi. Il a rappelé l'importance de l'inspection du travail, tout en soulignant que son champ d'application déborde largement la seule question de la sécurité et de la santé au travail et englobe de nombreux autres aspects – questions salariales, problème de l'égalité entre hommes et femmes, protection de la maternité, entre autres – et devrait à ce titre faire partie intégrante de l'administration du travail. L'intervenant considère à cet égard la recommandation 54 f) comme particulièrement bienvenue.
81. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a fait part de l'inquiétude que lui inspirent les questions soulevées par l'implication des institutions financières internationales dans le domaine de la réforme de la législation du travail, alors que l'OIT dispose d'un mandat et de compétences techniques spécifiques pour tout ce qui touche à l'étude comparée des relations de travail, de l'administration du travail et du droit du travail. Il faudrait davantage de moyens pour l'étude comparée du droit du travail. L'orateur s'est déclaré favorable à un renforcement de la coopération interne entre SAFEWORK et IFP/DIALOGUE, en précisant toutefois que le groupe de l'Afrique souhaite que l'inspection du travail ne soit pas séparée du Secteur de la protection sociale. Le groupe s'inquiète par ailleurs de constater que le programme est fortement tributaire de ressources extrabudgétaires.
82. La représentante du gouvernement de l'Allemagne a fait part de ses doutes quant à l'avantage que l'on pourrait retirer d'un transfert de l'inspection du travail dans une autre unité, compte tenu des bouleversements qu'entraînerait cette restructuration.
83. La représentante du gouvernement du Nigéria a fait part de ses réticences quant à l'implication des institutions financières internationales dans le domaine des codes du travail, précisant à ce propos que les codes du travail de son pays, qui ont été révisés avec l'aide du BIT, ne jouissent pas d'une grande faveur auprès de la Banque mondiale. L'intervenante s'est déclarée favorable à l'intégration du tripartisme et de la protection sociale dans toutes les activités du Bureau, et a souhaité que les mandants puissent recevoir un appui intégré pour leurs services d'inspection.
84. La représentante du gouvernement du Mexique a souligné le caractère général de l'évaluation et a déploré l'absence d'indicateurs permettant de mesurer les résultats. Elle a également regretté que le document ne fournisse pas suffisamment d'informations budgétaires ni de chiffres précis sur le montant des ressources futures, ventilées par source.
85. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a noté que l'inspection du travail est l'un des outils les plus efficaces pour promouvoir la sécurité et la santé au travail. L'expansion et le développement de systèmes intégrés d'inspection constituent le meilleur moyen d'améliorer les conditions de travail et la sécurité et la santé sur le lieu de travail. Des mécanismes performants d'inspection du travail permettraient de résoudre beaucoup d'autres questions fondamentales, comme le travail forcé, le temps de

travail, les salaires, le travail des enfants, le VIH/SIDA, entre autres. L'orateur s'est dit préoccupé du transfert de l'inspection du travail à IFP/DIALOGUE.

86. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souligné qu'il faut renforcer les capacités de recherche dans les domaines du droit du travail et des relations professionnelles et améliorer la coopération au sein du Bureau, même si IFP/DIALOGUE entretient généralement de bonnes relations avec les autres départements. Vu qu'IFP/DIALOGUE a atteint et même dépassé les objectifs fixés, elle a félicité le département pour la qualité de ses pratiques de gestion et a approuvé qu'il soit recommandé aux autres départements de les reprendre à leur compte. L'intervenante s'est dite résolument favorable à la réintégration de l'inspection du travail dans l'administration du travail, car c'est indispensable pour être en mesure d'offrir des services intégrés aux mandants.
87. La représentante du gouvernement de l'Australie a estimé qu'il convient de bien réfléchir avant d'intégrer l'inspection du travail dans l'administration du travail, étant donné qu'il existe une forte demande d'inspection du travail en matière de sécurité et de santé au travail. Une restructuration risquerait d'entraîner une dilution des services existants.
88. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré partager sans réserve l'idée selon laquelle le dialogue social et les relations du travail sont étroitement liés à la mondialisation et que le dialogue social devrait jouer un rôle déterminant dans cette dernière. Il a également noté l'insuffisance des capacités des partenaires sociaux et a encouragé IFP/DIALOGUE à continuer de renforcer leurs moyens dans le domaine du dialogue social, notamment par le biais des programmes d'action et des programmes par pays pour un travail décent. Il a souligné l'importance capitale d'éviter l'exposition à des conditions de travail dangereuses, rappelant que l'inspection du travail joue à cet égard un rôle crucial. L'inspection du travail est inséparable du problème de la sécurité et de la santé au travail.
89. Le représentant du gouvernement de l'Italie a déclaré que la santé et la sécurité au travail constituent des enjeux prioritaires mais que d'autres domaines dans lesquels l'inspection du travail a un rôle à jouer sont passablement négligés, raison pour laquelle il préconise l'intégration de l'inspection du travail dans l'administration du travail.
90. Le représentant du gouvernement de la Chine a lui aussi insisté sur l'importance du tripartisme dans le contexte de la mondialisation et sur le rôle croissant du dialogue social, et il a déclaré que l'OIT doit être prête à relever ce défi. Son gouvernement approuve les recommandations ainsi que l'idée qu'il faut renforcer la responsabilité sociale des entreprises et l'inspection du travail.
91. Le Directeur général est convenu que la mission de l'OIT diffère de celle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. L'évolution actuelle est plutôt favorable à l'OIT dans la mesure où les pays sont aujourd'hui de plus en plus conscients des difficultés qui peuvent résulter d'une libéralisation unilatérale – notamment en ce qui concerne les codes du travail – et comprennent mieux les questions en jeu ainsi que la position de l'OIT. Le Directeur général a donné l'assurance aux mandants que le BIT tiendra compte de ces difficultés dans les programmes par pays pour un travail décent, remplira sa mission avec détermination et mobilisera à cette fin toutes ses compétences techniques. Il a indiqué que le BIT dialoguera avec la Banque mondiale, lui fera part de ce qu'il sait et s'efforcera d'infléchir ses positions. L'Organisation a à cœur naturellement de respecter les souhaits de chaque pays. S'agissant de la question de l'inspection du travail et de l'administration du travail, le Directeur général a souligné la complexité du problème; il a rappelé que l'enjeu décisif est de répondre à la demande des mandants en leur proposant des services

de meilleure qualité pour l'amélioration de l'inspection du travail. Il a indiqué que des procédures administratives internes seraient mises en œuvre à cette fin.

92. La directrice exécutive du Secteur du dialogue social s'est félicitée de l'évaluation et des commentaires du Conseil d'administration. Elle a noté que, lors d'un séminaire organisé récemment, on a examiné les résultats de l'évaluation et commencé à modifier les programmes, notamment en ce qui concerne la recherche, le droit du travail et la viabilité. S'agissant des paragraphes 14 et 15 du rapport, elle a confirmé que l'avantage comparatif du BIT réside dans ses compétences dans le domaine du droit du travail, des normes internationales du travail et du tripartisme, et que le fait que d'autres organisations fournissent les mêmes services ne remet nullement en cause cet avantage.
93. En réponse aux questions et aux remarques de M. Blondel, l'intervenante a confirmé que le sens et la définition originels du dialogue social restent inchangés et que le Directeur général a décidé de pourvoir le poste de D1 à SECTOR. Elle a indiqué que la convention n° 144 est un instrument de la plus haute importance dont il convient de promouvoir la ratification et dont la mise en œuvre n'est pas moins cruciale, d'où les efforts de plus en plus soutenus d'IFP/DIALOGUE pour en assurer une application plus rigoureuse. S'agissant de la question de l'inspection du travail, le Bureau doit s'attacher à améliorer la qualité des services proposés aux mandants, et cela quel que soit son mode d'organisation interne. L'inspection du travail traite souvent surtout des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail, mais il serait plus facile d'examiner d'autres questions d'ordre structurel d'une portée plus globale – par exemple, comment organiser des services d'inspection du travail – dans le cadre d'une approche plus générale relevant de l'administration du travail. Il est essentiel que le Bureau fasse preuve de souplesse dans son approche s'il tient à offrir les meilleures prestations possibles à ses mandants. Un «guichet unique» servirait précisément ce but.
94. Se référant aux remarques concernant la préparation de l'évaluation, le directeur de l'Unité d'évaluation a assuré au Conseil d'administration que tout a été fait pour garantir la qualité, l'intégrité et l'indépendance du travail d'évaluation, et il a confirmé que le rapport et le document de synthèse ont été rédigés par l'évaluateur indépendant, sans ingérence du Bureau. Les documents du Conseil d'administration sont une version abrégée des rapports complets, ces derniers pouvant être consultés sur l'Intranet ou sur demande.
95. M. Blondel, n'étant pas certain d'avoir compris la décision prise concernant l'inspection du travail, a proposé une enquête à l'occasion de la Conférence internationale du Travail, ou le gel de la question jusqu'à la prochaine session.
96. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a confirmé l'importance que son gouvernement attache à un service d'inspection du travail intégré au sein de l'administration du travail, faisant remarquer que l'intégration de l'inspection du travail dans l'administration du travail fait manifestement l'objet d'un large consensus.
97. *La commission recommande au Conseil d'administration de demander au Directeur général de prendre en considération les conclusions et les recommandations énoncées dans l'évaluation du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail, ainsi que la teneur des délibérations qui précèdent pour les activités futures relatives au dialogue social, y compris les décisions concernant le programme et le budget.*

**b) Evaluation indépendante du Programme focal sur la sécurité socio-économique (IFP/SES) (GB.294/PFA/8/2(&Corr.))**

- 98.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est réjoui de la décision prise par le Directeur général de rétablir le Département de la sécurité sociale, ainsi que des réaffectations financières. L'impact du programme focal a été faible mais les responsables de la nouvelle structure ont déjà établi des contacts très intéressants. Les travailleurs soutiennent le point appelant une décision.
- 99.** M. Barde a déclaré que les employeurs ont des réserves quant à l'indépendance et à l'objectivité de ce document, qui leur apparaît comme la justification d'un programme qu'ils n'ont jamais soutenu, car ils ne le jugent pas approprié en termes de temps et d'argent. Compte tenu de l'absence de résultats concrets, l'attribution de 13 millions de dollars leur paraît excessive pour des résultats dans cinq pays seulement. Ils ne savent rien du Conseil consultatif international et ni les employeurs ni ACT/EMP n'ont été impliqués dans les travaux de l'unité. En dépit des sévères réserves du Conseil d'administration et de la Conférence des statisticiens du travail, l'unité a poursuivi ses travaux sans l'accord des mandants, classant les pays selon des indicateurs subjectifs. Une unité isolée et marginalisée n'a pas sa place dans la vision globale et stratégique de l'Organisation. Le paragraphe 19 du document mentionne un examen collégial dont les employeurs aimeraient connaître la teneur ainsi que la composition du collège. Ils ne peuvent soutenir les recommandations car ils estiment que les sommes dépensées dans une recherche intellectuelle sans rapport avec le monde du travail auraient été plus utiles dans le cadre de la création d'emplois ou de l'amélioration des conditions de travail. Ils déplorent que le Bureau ait privilégié les travaux de cette unité dans l'attribution des fonds extrabudgétaires, au détriment de la campagne mondiale sur l'extension de la sécurité sociale. Par conséquent, ils n'appuient pas le point appelant une décision.
- 100.** La représentante du gouvernement du Canada fait observer que les recherches effectuées par l'IFP/SES sont intéressantes mais qu'elles doivent être intégrées dans les programmes et les activités de base de l'OIT. Elle a en outre préconisé une rationalisation accrue des travaux de recherche, des statistiques et de la collecte de données comme le recommande le rapport et demandé des précisions sur la structure du nouveau département. Elle a par ailleurs noté que des systèmes sont nécessaires pour assurer une supervision, une documentation et une vérification adéquates. Elle a aussi demandé de plus amples informations sur le nouveau mécanisme mis au point au niveau de la haute direction pour assurer le suivi des travaux innovants, notamment pour ce qui est des programmes de promotion du travail décent par pays (voir paragr. 37). Elle a regretté que le Bureau n'ait pas directement donné suite aux mesures de supervision, de contrôle et de suivi accrues préconisées dans le rapport.
- 101.** La représentante du gouvernement du Nigéria s'est dite satisfaite de l'évaluation des résultats du programme IFP/SES depuis sa création. Elle a demandé des informations sur les éventuels changements intervenus depuis le début du programme et a prôné une diffusion plus large des conclusions concernant ce programme.
- 102.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a salué le rapport d'évaluation et appuyé l'intervention de la représentante du gouvernement du Canada, soulignant l'importance des mécanismes de supervision et de contrôle. Elle a estimé que le rapport présente une évaluation franche de la gestion de ce programme et des produits qui en sont issus, mais qu'il ne fait pas apparaître la qualité de ces résultats et n'indique pas si les objectifs définis en 2000-01 ont été atteints. Selon elle, l'évaluation part du principe que le programme doit être poursuivi sans reconsidérer sa pertinence. A cet égard, elle a mentionné les paragraphes 17 et 18, qui illustrent l'absence d'évaluation par rapport aux objectifs visés et

à l'utilité des produits issus du programme, et a demandé en outre si la couverture médiatique a toujours été favorable. Enfin, elle a émis des réserves en ce qui concerne la méthode utilisée dans le rapport phare sur les recherches du programme, notant de sérieuses failles dans cette méthode qui pourraient être évitées par une meilleure coordination des futures activités de recherche définies dans le programme et budget pour 2006-07.

- 103.** Le directeur exécutif du secteur de la protection sociale, intervenant au sujet des remarques, a souligné le problème inhérent au fait de mener des études sur un sujet social complexe. Il faut, pour que les données recueillies, les analyses et les publications produites puissent être utilisées à l'appui des politiques, qu'elles aient été validées au niveau international. Il a ajouté que, si effectuer des études pendant cinq ans peut paraître long, la nature de celles-ci et la nécessité de les valider montrent que ce n'est pas suffisant. Il a expliqué que les résultats obtenus par la collecte de données et les études effectuées ne peuvent servir de base à l'élaboration d'une politique tant que les éléments n'ont pas été validés par le Bureau, ce qui n'est pas sans poser de problème.
- 104.** Pour ce qui est d'établir des relations plus étroites avec les partenaires sociaux, le directeur exécutif du secteur de la protection sociale a déploré que les relations avec ACT/EMP n'aient pas été jugées suffisantes ou satisfaisantes. S'agissant de la qualité des résultats du programme IFP/SES, la large diffusion des rapports le concernant permet de les consulter et de faire l'analyse de la qualité et de la pertinence; certains pays d'ailleurs s'inspirent de ces rapports pour élaborer leur politique. L'intervenant a ajouté que, grâce à ce travail de collecte de données et de compilation, le Bureau est en mesure de déceler les déficits d'information dans le domaine de la sécurité sociale. Il a également informé la commission que le nouveau Département de la sécurité sociale envisage de créer une unité de recherche et de statistique qui pourra apporter le suivi nécessaire à certaines des activités du programme. Selon lui, le Bureau a fait ce qui est possible pour superviser les travaux de recherche, et le contrôle interne qui est mené vise à orienter et à rationaliser ces travaux selon l'optique visée.
- 105.** En ce qui concerne le point appelant une décision, le Président a souligné que les réserves et les remarques formulées par les membres de la commission seraient dûment prises en considération par le Directeur général.
- 106.** *La commission recommande au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions et recommandations figurant dans l'évaluation du Programme focal sur la sécurité socio-économique, ainsi que les délibérations ci-dessus, pour la poursuite des travaux dans ce domaine.*

**c) Examen externe de la mise en œuvre par le BIT  
de la gestion axée sur les résultats  
(GB.294/PFA/8/3)**

- 107.** M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a salué le rapport et a remercié le Corps commun d'inspection (CCI) pour ce travail qui présente un intérêt direct pour les mandants. Il a regretté que le rapport soit plus court et que seuls deux membres employeurs du Conseil d'administration aient été consultés au cours de l'élaboration du rapport du CCI. Il a aussi regretté que le rapport ne donne pas de détails sur les rôles des directeurs et qu'il omette de souligner que, plus encore qu'une institution de développement, l'OIT est l'Organisation chargée des questions touchant au monde du travail. Concernant la première section, les employeurs approuvent l'analyse du CCI et appuient les deux premières recommandations, tout en demandant qu'un document du

Bureau les informe sur les montants réellement dépensés, par département et par stratégie. Concernant la deuxième section, ils ont émis des doutes sur la proposition concernant un cadre de huit ou douze ans et demandent que les plans de travail mentionnés au paragraphe 42 soient communiqués aux membres du Conseil. Ils souhaiteraient des explications concernant la recommandation n° 3 et appuient la n° 4, et ont demandé des informations sur la mise en œuvre des programmes par pays pour un travail décent (PPTD). Ils soutiennent la décentralisation prônée par la recommandation n° 5, à condition qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'expertise au siège. Concernant la troisième section, les employeurs appuient la recommandation n° 6, rappelant que les partenaires sociaux doivent être étroitement associés à la mobilisation des ressources. Concernant la quatrième section, les employeurs espèrent que le Bureau tiendra compte de leurs remarques sur les indicateurs partagés par le CCI, et ils soutiennent la recommandation n° 7, tout en souhaitant une discussion sur la stratégie mentionnée. Ils partagent les préoccupations du CCI exprimées dans la cinquième section, et souhaitent que la recommandation n° 8 a), b) et c) soit appliquée. Concernant la recommandation n° 8 d) et e), ils ne partagent pas l'avis du Bureau et attendent des propositions de sa part allant dans le sens de la création d'un comité sur le modèle du sous-comité des pensions plutôt que d'un sous-comité du Conseil d'administration. Ils soutiennent la recommandation n° 9 avec des réserves concernant les coûts engendrés. La sixième section est préoccupante et appelle des éclaircissements puisqu'elle indique l'existence de problèmes internes. Les employeurs ont demandé que le Bureau informe la commission de la mise en œuvre de toutes les recommandations, sauf celles de la deuxième section.

- 108.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a exprimé des doutes sur le bien-fondé de la démarche consistant à demander cette évaluation au CCI, qui n'a pas pris en compte la spécificité de l'OIT dans l'exercice.
- 109.** Concernant la première section, et notamment la recommandation n° 1, les travailleurs souhaitent que tout fonctionnaire du BIT soit non seulement un expert dans son domaine de compétence, mais aussi un militant au service des principes et valeurs de l'Organisation. Concernant la recommandation n° 2, ils se demandent pourquoi les commentaires du Bureau n'abordent pas la question des enquêtes périodiques. Concernant la deuxième section, et notamment la recommandation n° 3, les commentaires du Bureau sont pertinents, bien qu'il ne soit pas réaliste de planifier des réalisations mesurables sur une période de douze ans. Depuis toujours, les travailleurs insistent sur la mise en commun de la gestion stratégique des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour atteindre les objectifs de l'Organisation. Concernant la recommandation n° 4, ACTRAV et ACT/EMP devraient diriger le processus participatif mentionné. L'OIT devrait faire des PPTD le point de départ de sa stratégie à long terme et éviter leur morcellement. Les travailleurs appuient particulièrement l'alinéa d). Ils appuient la recommandation n° 5, rappelant que le succès des PPTD dépend de ce que le recours par l'OIT à la gestion axée sur les résultats dans un pays donné s'appuie sur le respect des normes fondamentales du travail et le consensus des mandants. Concernant la recommandation n° 6, les travailleurs souhaitent que les mandants tripartites soient pleinement engagés dans la mobilisation des ressources, y compris à la Commission de la coopération technique.
- 110.** S'agissant de la quatrième section, ils appuient la recommandation n° 7 qui souligne que le ciblage des priorités doit avoir lieu dans le cadre des PPTD. L'orateur a rappelé l'importante quantité de ressources investies dans le système IRIS, qui n'a pas encore prouvé son utilité dans les faits, et dont le rapport du CCI dit que 73 pour cent des personnes interrogées ne sont pas satisfaites des performances. Concernant la cinquième section et notamment les recommandations n° 8, 9 et 10, les travailleurs ont appuyé les commentaires et l'approche du Bureau.

- 111.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des PIEM, a déclaré qu'il reconnaît de façon générale que la gestion axée sur les résultats est fondamentale pour le BIT et que c'est un processus continu. Il s'est félicité que le rapport du CCI mentionne les progrès réalisés par l'Organisation. Toutefois, il s'est dit préoccupé de la réaction quelque peu ambivalente du BIT aux recommandations. Le groupe des PIEM est d'avis que la gestion axée sur les résultats ne se limite pas à la budgétisation stratégique. Les PIEM ont observé que les programmes par pays pour un travail décent sont un outil qui peut être très efficace pour aider à élaborer une stratégie à long terme devant combiner les initiatives partant de la base et celles venues du sommet. La stratégie devrait reposer sur les quatre objectifs stratégiques, ainsi que sur des programmes par pays pour un travail décent, et sera ainsi un instrument essentiel pour la planification et l'exécution au niveau national qui permettra de mettre en pratique ces objectifs au niveau des pays. L'orateur s'est dit préoccupé que le CCI ait jugé faible le suivi des résultats réalisés par le BIT, faisant observer que beaucoup de chefs de service n'utilisent pas régulièrement les cibles et les critères de performance. Il a demandé au Bureau de fournir davantage de détails sur l'enquête du CCI auprès du personnel. Le groupe des PIEM estime que les objectifs de l'OIT fonctionnent du sommet vers la base et ne sont pas mesurables. Par ailleurs, le retour d'information n'est pas institutionnalisé.
- 112.** L'orateur a indiqué que les PIEM reconnaissent la nécessité de recenser les priorités pour ce qui est du suivi des recommandations figurant dans le rapport et il a suggéré l'ordre suivant: 1) un cadre conceptuel clair; le Conseil d'administration devrait être suivi d'une stratégie relative à la recommandation n° 1 en novembre 2006; 2) la formation à la gestion axée sur les résultats devrait être une composante importante utilisée pour promouvoir l'adhésion du personnel, mais l'application effective de la gestion axée sur les résultats devrait faire partie de l'évaluation individuelle, en particulier pour les responsables; 3) un plan sur douze ans est peut-être trop ambitieux mais le BIT devrait étudier un instrument de planification stratégique à long terme et le soumettre au Conseil d'administration pour examen; 4) le groupe des PIEM accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre de la recommandation n° 5 relative à la décentralisation, ce qui suppose de procéder rapidement à un examen des bureaux extérieurs.
- 113.** Le groupe des PIEM a demandé au Directeur général d'examiner le système de délégation de pouvoir du Bureau et les responsabilités qui s'y attachent dans le cadre de la gestion axée sur les résultats évalués par le CCI. L'accès rapide à IRIS est important pour le terrain et il est essentiel de déterminer si IRIS répond aux besoins des bureaux extérieurs. Le groupe a aussi demandé la formulation d'un plan réduit visant à créer un organe de surveillance financé par les ressources disponibles qui sera présenté au Conseil d'administration en mars 2006. Il a aussi été demandé au Directeur général de formuler une stratégie de gestion du savoir. Enfin, le groupe des PIEM a demandé qu'en mars 2006 le Conseil d'administration soit saisi d'un programme de suivi spécifique des recommandations du CCI indiquant les priorités et les coûts.
- 114.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a souligné l'importance des PPTD pour recenser les priorités nationales. Il a déclaré que les commentaires du Bureau sur les recommandations font effectivement avancer le débat, et il s'est déclaré en accord avec la position du Bureau sur la recommandation n° 1 et sur la nécessité de fixer des priorités pour le suivi. Il a indiqué que des discussions séparées doivent être organisées pour examiner les coûts et l'appui extrabudgétaire et qu'il faut mettre davantage l'accent sur la fixation des priorités.
- 115.** La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom du GRULAC, a insisté sur l'importance du travail effectué par le CCI en tant que groupe consultatif indépendant du système des Nations Unies, auquel l'Assemblée générale de l'ONU a

donné pour mission de procéder à des évaluations des meilleures méthodes de gestion et d'assurer la meilleure utilisation des ressources disponibles.

116. La représentante du gouvernement du Nigéria a demandé que l'on prenne immédiatement des mesures pour la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 5, 6, 7 et 9.
117. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait observer que le cadre mentionné dans la recommandation n<sup>o</sup> 1 est essentiel et qu'il doit être considéré par le Bureau. Il a dit ne pas bien comprendre les raisons pour lesquelles le Bureau a des objections à un plan de douze ans. Il a appuyé la recommandation n<sup>o</sup> 4, visant à l'amélioration de ce processus continu. Il a ajouté qu'en raison de la nature du travail du BIT il sera difficile, mais non pas impossible, de mesurer les résultats à un niveau élevé.
118. La représentante du gouvernement de l'Australie a jugé bon que ce soit le CCI qui mène l'examen externe. S'il est vrai que le Bureau a beaucoup progressé dans la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, beaucoup reste à faire. L'oratrice s'est associée à l'avis du Bureau, à savoir que les programmes par pays pour le travail décent font partie intégrale de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Elle a ajouté que les propositions du CCI doivent être considérées comme des propositions sérieuses d'amélioration organisationnelle et a demandé que le Bureau confirme que la réforme de sa gestion sera réalisée avec les ressources existantes et ne dépendra pas de financements extérieurs.
119. La représentante du gouvernement du Mexique a demandé au Bureau de donner la priorité à la recommandation n<sup>o</sup> 4 a) qui, de l'avis de sa délégation, peut être mise en œuvre, et à la recommandation n<sup>o</sup> 8 c), compte tenu de l'importance d'une unité de contrôle.
120. Le représentant du gouvernement du Japon a souligné l'importance de la recommandation n<sup>o</sup> 5 sur la décentralisation en faveur des régions ainsi que des programmes par pays, qui associent les mandats à la formation d'un consensus sur les priorités. Il a demandé au Bureau de résoudre les questions qui continuent de se poser en ce qui concerne les rôles et responsabilités des bureaux extérieurs. Il a encouragé la formation des directeurs des bureaux extérieurs à la gestion axée sur les résultats. En conclusion, il a fait observer que les objectifs de l'OIT gagneraient à se fonder sur une approche partant de la base en tenant compte des intérêts nationaux et régionaux communs.
121. Le représentant du CCI, prié par le président de répondre aux commentaires, a déclaré que le CCI est convaincu du bien-fondé d'une approche globale de la gestion axée sur les résultats. Il a exhorté la commission à tenir compte du fait que d'autres institutions des Nations Unies adoptent des cadres de planification à plus long terme mais a reconnu que la période exacte qui sera choisie pour le BIT dépendra des particularités qui sont les siennes. Il a précisé que la commission de contrôle proposée ne doit pas être un nouvel organe de contrôle et qu'elle pourrait être établie par le Directeur général. Il a incité le Bureau à formuler une stratégie de mise en œuvre qui tienne compte de la réalité des capacités et des ressources actuelles.
122. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a pris note avec satisfaction de la forte motivation dont témoigne le Conseil d'administration à l'égard de la gestion axée sur les résultats. Il a fait observer toutefois que les espoirs de progrès rapide risquent d'être déçus compte tenu des capacités existantes, mais que le Bureau fera diligence. Il a proposé que le Bureau soumette en mars 2006 au Conseil d'administration un bref document indiquant les éléments du futur programme du BIT sur la gestion axée sur les résultats. La discussion qui en découlera précisera les paramètres d'une stratégie plus détaillée qui serait présentée en même temps que l'examen préalable des Propositions de programme et budget pour 2008-09. L'orateur a indiqué que des consultations seront organisées dans toute la mesure possible, bien que le temps soit limité d'ici à mars.

123. Ayant confirmé l'accord des trois groupes, le président a indiqué qu'il incombe maintenant au Bureau de mettre en œuvre les mesures examinées et de faire rapport sur les progrès.
124. *La commission recommande au Conseil d'administration de demander au Directeur général de tenir compte des constatations et recommandations figurant dans l'examen de la mise en œuvre par le BIT de la gestion axée sur les résultats, ainsi que des délibérations de la commission, dans les décisions qu'il prendra en matière de budgétisation stratégique et de gestion axée sur les résultats.*

**d) Nouvelle politique et stratégie d'évaluation au BIT**  
(GB.294/PFA/8/4)

125. M. Barde, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a félicité le Bureau d'avoir mis en place un mécanisme d'évaluation des projets, mais a estimé qu'il présente des lacunes en fait d'évaluation financière, lacunes qu'il faudra combler. En dépit de l'objectivité et de la transparence des évaluations rapportées dans le document, les employeurs ont besoin d'éclaircissements avant d'appuyer le point pour décision. Le programme étant ambitieux et l'unité chargée de l'appliquer étant assez petite, des informations sur les ressources humaines et financières qui seront nécessaires seraient les bienvenues. La nature tripartite est certes mentionnée mais le document n'évoque le rôle des mandants que pour les programmes de promotion du travail décent par pays. Les mandants doivent être impliqués dans toute forme d'évaluation, notamment dans les activités menées au siège. Concernant le paragraphe 38, les employeurs appuient la création d'une sous-commission consultative composée de membres du Conseil d'administration, impliquée dans le processus d'évaluation. Son rôle serait de recevoir les évaluations et non d'évaluer. L'indépendance de l'évaluation est très importante et, pour assurer l'application des principes énoncés au paragraphe 12, il convient de mettre l'unité d'évaluation sous la direction du vérificateur interne comme le propose le CCI. Il convient aussi, pour des raisons financières, d'encourager les autoévaluations et de les contrôler. Les employeurs souhaiteraient être mieux informés sur le concept de décentralisation des responsabilités, car ils estiment qu'elles devraient surtout relever du siège. Toutes les priorités ne sont pas définies au niveau régional, et chaque objectif a ses propres priorités. Par exemple, ACT/EMP doit coordonner les priorités des employeurs. L'évaluation des projets doit continuer de relever de la Commission de la coopération technique. D'autres évaluations pourraient être faites par la commission comme indiqué.
126. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a tenu à rappeler que c'est le Directeur général qui assume la responsabilité du fonctionnement de l'Organisation, et non pas le CCI. Concernant le document GB.294/PFA/8/4, les travailleurs ont constaté avec satisfaction que plusieurs éléments de la stratégie qu'ils avaient soutenue en 2002 ont été appliqués, et notamment la soumission au Conseil d'administration de rapports annuels sur l'exécution du programme financé par le budget ordinaire et l'évaluation des projets de coopération technique ainsi que la consultation des groupes du Conseil d'administration. Le document crée aussi un nouveau cadre d'évaluation de l'Organisation dans le contexte d'un engagement toujours plus actif des mandants tripartites, garantissant ainsi la transparence d'une gouvernance et d'une gestion efficace et démocratique. Les travailleurs saluent la création, en mars 2005, de l'Unité d'évaluation centrale qui fait rapport au Directeur général, et se réjouissent que le Bureau mène des évaluations indépendantes dont il rend compte au Conseil d'administration à intervalles réguliers. Ils se félicitent que le document insiste sur l'importance du tripartisme, notamment aux paragraphes 12 et 17. L'évaluation devrait renforcer l'engagement efficace des mandants de l'OIT dans l'allocation des ressources. Les travailleurs approuvent les mesures envisagées aux paragraphes 31 et 32. Le Centre de Turin devrait jouer un rôle clé en matière de formation. Par ailleurs, les travailleurs souhaitent que, dans le cadre de la suite donnée à la Résolution

concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence en 2002, et conformément à la proposition avancée il y a quelques années dans le document GB.285/7/1, le tripartisme et le dialogue social soient considérés comme un objectif stratégique transversal de l'Agenda du travail décent. Les travailleurs appuient la proposition contenue au paragraphe 40. Ils estiment cependant que, s'agissant d'apprécier l'impact des nouvelles politiques et stratégies d'évaluation sur le fonctionnement et la performance du Bureau, un délai de cinq ans est trop long.

127. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des PIEM, a fait part de la satisfaction de son groupe à l'égard du nouveau cadre stratégique d'évaluation, qui s'appuie sur les progrès accomplis grâce à la stratégie précédente. Il a insisté sur l'importance de l'évaluation en tant qu'élément d'un système de gestion axé sur les résultats et a demandé que le Directeur général assure l'indépendance et le professionnalisme de la nouvelle unité d'évaluation.
128. Le groupe des PIEM note que les ressources allouées à la stratégie sont relativement modestes et invite le Bureau à proposer une réaffectation des ressources au cours de la première année de la prochaine période biennale. Il appuie la proposition de renforcer encore la capacité organisationnelle de l'unité. L'orateur a demandé une plus grande indépendance et a encouragé la réalisation d'évaluations plus externes. Il a aussi demandé des précisions sur la façon dont le Bureau séparera l'évaluation des fonctions de gestion, sur qui commandera les évaluations décentralisées, sur la manière dont les sujets seront choisis et sur la possibilité pour les gouvernements de faire des propositions.
129. Le groupe des PIEM ne comprend pas exactement comment on parviendra à une focalisation sur les résultats à différents niveaux d'évaluation et comment le Bureau s'y prendra pour garantir la qualité et l'orientation vers les résultats à ces différents niveaux. Le groupe des PIEM souhaiterait avoir des précisions sur la mise en place des commissions consultatives d'évaluation, sur la manière dont les fonctions d'évaluation seront décentralisées et sur le contrôle de la qualité des autoévaluations. L'intervenant a rappelé l'importance d'une remontée systématique de l'information pour la planification, la programmation et la budgétisation, et il a demandé au Bureau d'assurer le suivi systématique des évaluations. Il a souscrit à l'idée d'un rapport d'évaluation annuel à soumettre à la commission et a demandé une évaluation véritablement externe de la fonction dans cinq ans. Les PIEM ont encouragé le Bureau à appliquer sans retard la nouvelle politique d'évaluation et à présenter un plan d'application à cet égard.
130. Le représentant du gouvernement de la Hongrie a lui aussi insisté sur l'importance de l'indépendance et d'une unité centralisée pour renforcer la fonction.
131. La représentante du gouvernement de la France a insisté sur les défis que devra relever le Bureau pour changer la culture de l'Organisation de manière à ce que l'évaluation soit vue comme un outil de gestion, et pour mettre au point les outils et les méthodologies qui feront de l'évaluation un exercice utile dans les situations les plus complexes. Elle a apporté son appui sans réserve aux efforts d'évaluation du Bureau.
132. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a fait part de l'appui de son groupe à la nouvelle politique.
133. Le représentant du Nigéria a lui aussi apporté son appui à la nouvelle politique.
134. Le représentant du gouvernement de l'Australie, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie, a lui aussi salué la création du nouveau cadre et de l'unité d'évaluation, tout en insistant sur la nécessité de former le personnel, avec la participation du Centre de Turin et une coopération interne, qui seront financées par les ressources de formation existantes. Il a

souscrit à l'idée d'une évaluation périodique des programmes par pays de promotion du travail décent avec la participation des mandants, et a demandé au Bureau d'aller de l'avant avec les ressources existantes.

- 135.** Les commentaires du gouvernement de l'Australie insistent sur l'importance de la transparence, de l'imputabilité et de l'indépendance dans le processus d'évaluation, ainsi que sur la nécessité de synchroniser les évaluations avec les cycles de programmation et de budgétisation. Des précisions ont été demandées sur les calendriers d'évaluation et sur un plan pour la présentation de rapports d'impact au Conseil d'administration.
- 136.** Le représentant du gouvernement du Japon a ajouté à la déclaration des PIEM qu'il est capital d'avoir une unité d'évaluation centrale indépendante des autres unités du Bureau. Après avoir relevé les potentialités de l'évaluation en tant que moyen d'amélioration de la gestion, il a demandé à avoir plus de précisions sur les critères et les procédures qui seront utilisés pour garantir l'indépendance de l'unité. Il a jugé que les critères proposés au paragraphe 17 devraient être précisés. Il a également demandé quels étaient les plans pour créer des commissions consultatives d'évaluation et pour prendre des décisions en ce qui concerne l'évaluation des stratégies et politiques.
- 137.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a déclaré que la politique d'évaluation n'omet rien et il s'est félicité de la création de l'unité centrale d'évaluation. Il s'est demandé si le Bureau a évalué les coûts de la nouvelle stratégie compte tenu des ressources disponibles.
- 138.** M. Anand (membre employeur) a fait remarquer que la politique et la stratégie d'évaluation proposées placent la transparence au niveau du Directeur général. Il a invité le Bureau à envisager de confier plusieurs missions à des membres du Conseil d'administration qui seraient chargés de vérifier sans s'annoncer la validité des évaluations en se rendant sur le terrain.
- 139.** Le directeur d'Evaluation a remercié les participants de leurs commentaires généralement favorables au sujet de la politique et la stratégie proposées et il a assuré la commission que ces commentaires seront pris en considération au moment de la mise en œuvre. Il a affirmé que son unité est déterminée à préserver l'indépendance et la transparence et a assuré la commission de l'autonomie fonctionnelle de l'unité. Il a réaffirmé la volonté du Bureau de consulter les mandants au sujet des évaluations, en précisant les modalités de la décentralisation des fonctions d'évaluation. Le rapport annuel à la commission rendra compte des progrès réalisés en matière de suivi des évaluations, comme prévu au paragraphe 38. L'orateur a souligné que cela sera suivi d'une évaluation externe de la fonction dans cinq ans. Il a également rappelé que le tableau figurant dans le rapport précise les rôles et responsabilités internes pour chaque type d'évaluation, et a promis que d'autres précisions seront données dans le rapport d'évaluation annuel.
- 140.** Le président de la commission a ajouté que le paragraphe 40 du rapport indique que le rapport annuel sera un moyen de contrôler la fonction d'évaluation.
- 141.** M. Blondel s'est félicité de la référence à un rapport sur la fonction d'évaluation qui sera soumis annuellement à la commission et il a appuyé le point pour décision.
- 142.** M. Barde a évoqué la possibilité que les mandants participent aux évaluations thématiques et de projets et il a demandé au Bureau de préparer, pour la prochaine session du Conseil, un tableau des évaluations.

- 143.** *La commission recommande au Conseil d'administration de charger le Directeur général d'appliquer la nouvelle politique d'évaluation proposée par le Bureau en prenant note des commentaires et observations qu'elle a formulés.*

## **Utilisation de l'excédent de 2000-01** (Neuvième question à l'ordre du jour)

- 144.** La commission était saisie d'un document<sup>8</sup> concernant l'utilisation de l'excédent de 2000-01.
- 145.** M. Blondel s'est félicité des 95,2 pour cent d'allocations engagées sur les ressources disponibles. Il a souhaité avoir des compléments d'information quant aux libellés «investissement dans les capacités de gestion» et «services régionaux» de l'annexe 1. Quant à l'annexe 2, M. Blondel a estimé que l'engagement en faveur du Myanmar devait se poursuivre en 2006, et que le Bureau devait apporter un soutien aux victimes du tremblement de terre au Pakistan. Il s'est également interrogé sur le suivi donné au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la pauvreté et a plaidé en faveur de l'établissement d'institutions permanentes de dialogue social.
- 146.** M. Barde a noté que les activités financées par l'excédent de 2000-01 concernaient peu les partenaires sociaux et les employeurs en particulier. Il s'est félicité des réalisations menées en aide aux victimes du Tsunami de décembre 2004, notamment dans la province d'Aceh en Indonésie. Il a également remercié le Bureau pour sa réaction rapide aux victimes du tremblement de terre au Pakistan. Il a souhaité une évaluation de certains projets et des explications additionnelles concernant la réaffectation de fonds pour les Iles Salomon. En ce qui concerne les activités en matière de statistiques, il a réitéré la nécessité pour le Bureau de consulter le Conseil d'administration au sujet du développement d'indicateurs statistiques de travail décent et de la publication de ceux-ci. Il a rappelé l'opposition de son groupe à des publications du Bureau présentant des indicateurs statistiques classifiant les pays à des fins de comparaison.
- 147.** La représentante du gouvernement des Philippines, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a souhaité appeler l'attention de la communauté internationale sur les pertes d'emplois consécutives au tremblement de terre survenu au Pakistan. Elle a souscrit à l'appel lancé par le Pakistan pour des secours et une aide à la reconstruction, et en particulier à la création d'emplois.
- 148.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, a pris acte du document, des allocations de ressources et des étapes clés à atteindre. Il a indiqué que l'Union africaine va produire un premier rapport en avril 2006 sur le suivi du Sommet extraordinaire de 2004. L'OIT a joué un rôle déterminant dans la préparation des directives pour l'établissement des rapports ainsi que des formats. Il a remercié tout particulièrement l'OIT et ses bureaux extérieurs pour leur soutien dans les activités de suivi.
- 149.** La représentante du gouvernement du Nigéria a remercié l'OIT pour son soutien à l'Union africaine. Elle a souligné que de nombreuses initiatives de suivi sont en cours avec une participation tripartite. Elle a également appelé à une aide en faveur des victimes du tremblement de terre au Pakistan et en Inde.

<sup>8</sup> Document GB.294/PFA/9.

- 150.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a remercié les différents orateurs pour leur manifestation de soutien suite à la tragédie qui a dévasté son pays. Il a demandé une aide de l'OIT pour répondre aux besoins en matière de reconstruction et de réadaptation.
- 151.** Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a invité les différents orateurs à se référer au rapport sur l'exécution du programme qui sera soumis en mars 2006 et qui comportera le détail des réalisations du Bureau, y compris dans le cadre de l'utilisation de l'excédent de 2000-01. Il a rappelé qu'une grosse somme provenant de l'excédent a été affectée aux activités tripartites. Il a indiqué que la période biennale à venir sera financièrement très serrée, les fonds de l'excédent arrivant à leur fin. Il a promis un examen rapide pour les fonds supplémentaires destinés à soutenir les victimes du tremblement de terre du Pakistan.

### **Programme et budget pour 2006-07: réserve pour les réunions techniques** (Dixième question à l'ordre du jour)

- 152.** En présentant le document<sup>9</sup> soumis à la commission, le directeur du Bureau de programmation et de gestion a informé la commission des résultats des consultations entreprises par le Bureau pour parvenir à un consensus sur le choix des réunions techniques. Traditionnellement, deux réunions sont réservées au groupe des employeurs et au groupe des travailleurs. Dans le présent cas, les propositions *e*) et *f*) figurant à l'annexe 1 du document (GB.294/PFA/10) sont soutenues par ces deux groupes. Les pays d'Europe occidentale et orientale, et plus particulièrement les PIEM, donnent la priorité au Forum international sur la responsabilité sociale des entreprises et le monde du travail (option *b*)), tandis que le groupe africain accorde sa préférence au Colloque interrégional sur l'économie informelle (option *c*)) et au Colloque sur les questions sociales et de travail dans le cadre de l'intégration économique régionale (option *d*)). Le groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a opté pour l'ordre de préférence suivant: option *c*), option *b*), option *d*) et option *a*), Réunion tripartite d'experts sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.
- 153.** M. Blondel a estimé au nom du groupe des travailleurs que les propositions de réunions techniques, soumises respectivement par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, sont acquises en raison d'un accord en vigueur. Il a précisé que, compte tenu du coût élevé de l'interprétation prévu pour la réunion proposée par le groupe des travailleurs (option *f*)), le Bureau des relations avec les travailleurs (ACTRAV) est disposé à réexaminer à la baisse cette dépense. Il a indiqué que son groupe soutient les options *a*) et *b*).
- 154.** M. Barde, au nom des employeurs, a rejoint le groupe des travailleurs en considérant comme acquise une décision sur les options *e*) et *f*) proposées par les deux groupes. Il a suggéré qu'une décision quant à l'opportunité de la réunion technique *b*) pourrait utilement attendre l'issue de la réunion de la Sous-commission sur les entreprises multinationales. Outre les deux réunions mentionnées, la préférence de son groupe se porte sur l'option *c*).
- 155.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain, et soutenu par les représentants des gouvernements du Kenya et du Nigéria, a accordé la plus haute priorité à l'option *c*), la considérant pertinente pour la région et pour le suivi du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Il accorde ensuite la priorité

<sup>9</sup> Document GB.294/PFA/10.

à l'option *d*), à propos de laquelle il espère qu'il y aura une représentation adéquate des délégués gouvernementaux de la région de l'Afrique.

156. La représentante du gouvernement du Honduras, s'exprimant au nom du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, s'est déclarée en faveur des options *c*), *b*), *d*) et *a*).
157. Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit aux options *d*) et *b*), soutenues par les PIEM. Il a aussi proposé que l'ancienne réunion (option *d*)) soit clairement différenciée de celle proposée au titre du Forum de politique mondiale.
158. La représentante du gouvernement du Canada a soulevé la question de savoir si une réunion technique proposée dans une autre commission (LILS) aurait à être financée sur la réserve pour les réunions techniques.
159. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne souhaite un éclaircissement sur le choix des langues en cas de sous-financement pour l'interprétation.
160. Le directeur du Bureau de programmation et de gestion a répondu que, si la réunion actuellement examinée par la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail est retenue, elle devra être financée par la réserve pour les réunions techniques. La question de l'interprétation concerne le nombre de missions parallèles au cours d'une réunion, pas le nombre de langues. Il semble qu'il y ait un consensus sur les propositions *e*) et *f*) visées respectivement par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs, mais qu'aucune autre proposition n'ait reçu un large soutien. La question des autres propositions devra donc être réexaminée durant la session de mars 2006 de la commission.

## Questions relatives au Corps commun d'inspection (Onzième question à l'ordre du jour)

### a) Rapports du CCI (GB.294/PFA/11/1)

161. M. Blondel a indiqué au nom du groupe des travailleurs que le document lui inspirait peu de commentaires. Il tenait néanmoins à souligner son étonnement quant à la recommandation n° 2 au paragraphe 7 suggérant l'octroi de permis de travail à des enfants.
162. M. Barde, parlant au nom du groupe des employeurs, a rappelé que celui-ci a demandé en 2003 un réexamen des relations entre l'OIT et le Corps commun d'inspection. Cette question a été reportée en novembre 2003 compte tenu de réformes en cours. Elle est aujourd'hui dépassée puisqu'il ne s'agit plus de rompre les liens avec le Corps commun d'inspection. Celui-ci a produit une évaluation à la demande du BIT et des documents de meilleure facture et d'un intérêt plus direct pour le Bureau. Il a souhaité des rapports plus fréquents sur le BIT de la part du Corps commun d'inspection, qui devraient être élaborés en toute indépendance par rapport au BIT. M. Barde a demandé davantage d'informations sur les conséquences, notamment financières, des recommandations (notamment la recommandation n° 5) émises dans le document.

**b) Examen de la collaboration de l'OIT avec le Corps commun d'inspection**  
(GB.294/PFA/11/2)

- 163.** M. Barde a observé que le groupe des employeurs a proposé que le Conseil d'administration soit saisi de l'intégralité des rapports du Corps commun d'inspection lorsque ceux-ci portent directement sur le BIT. Il a proposé d'amender le point pour décision *b) ii)* dans ce sens.
- 164.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a rappelé le montant de la contribution directe de l'OIT au Corps commun d'inspection indiqué au paragraphe 9 du document. Il a observé que le paragraphe 14 du document rejoint ses propres vues. Enfin, il a proposé un amendement au paragraphe 15, alinéa *b)*, sous alinéa *i)* visant à ajouter les termes « ...en tenant compte de la nature tripartite de l'institution».
- 165.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé sans réserve l'intention du Bureau de réaffirmer sa relation avec le Corps commun d'inspection. La connaissance de l'ensemble du système qu'a le CCI ne peut que bénéficier à l'OIT. L'orateur a suggéré que le Conseil d'administration reçoive la version intégrale des rapports du CCI et prenne position sur chaque recommandation, au lieu d'en être saisi pour information seulement.
- 166.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est félicité de la coopération avec le CCI. Tout en reconnaissant que le BIT a ses spécificités, l'orateur a estimé qu'en matière administrative et budgétaire le BIT pourrait tirer parti des enseignements d'autres organisations et de l'expérience du CCI.
- 167.** La représentante du gouvernement du Pérou a appuyé la déclaration des représentants du gouvernement du Japon et du gouvernement de la Fédération de Russie. Elle a appuyé l'idée d'une relation forte entre le CCI et l'OIT, qui ne peut qu'en tirer profit.
- 168. *La commission recommande au Conseil d'administration:***
- a) de réaffirmer la relation de l'OIT avec le CCI;*
  - b) de prier le Directeur général:*
    - i) de s'assurer que le Bureau collabore avec le CCI en vue de l'élaboration d'un programme solide et de méthodes de travail satisfaisantes, en tenant compte de la nature tripartite de l'institution;*
    - ii) de continuer à lui soumettre chaque année un résumé des rapports et recommandations du CCI, après réception des commentaires du CCS, étant entendu que lorsque les rapports traitent spécifiquement de l'OIT ils doivent être soumis dans leur intégralité.*

## Autres questions financières (Douzième question à l'ordre du jour)

### Réparation des conduites d'eau au siège

- 169.** La commission était saisie d'un document<sup>10</sup> sur le coût des réparations des conduites d'eau au siège.
- 170.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a estimé que ces travaux sont une obligation et qu'il n'y a pas d'autre choix que d'appuyer le point appelant une décision. Il s'est étonné que le dossier n'ait pas été soumis au Sous-comité du bâtiment.
- 171.** M. Barde, au nom des employeurs, a souligné que cette question s'inscrit dans le cadre plus large de l'entretien du bâtiment et a appuyé le point appelant une décision.
- 172.** Le représentant du gouvernement du Japon a exprimé sa surprise en constatant que le document n'a pas été soumis au Sous-comité du bâtiment, qui s'est réuni il y a deux jours. En dépit de l'urgence du sujet, sans explication claire, il a indiqué qu'il lui sera difficile d'appuyer le point appelant une décision.
- 173.** Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le Sous-comité du bâtiment a traditionnellement pour mandat de superviser les grands projets de construction en cours. Les décisions de financement initial relèvent toujours de la Commission du programme, du budget et de l'administration; s'il y a lieu, les dossiers sont ensuite transmis au sous-comité qui les suit jusqu'à leur achèvement. Les postes de dépenses relativement limités, qui doivent être exécutés de façon urgente, sont gérés directement par le Bureau, après approbation financière par la PFA.
- 174.** *La commission recommande au Conseil d'administration de donner son accord pour que le coût de la réparation urgente des conduites d'eau, estimé à 250 000 francs suisses, soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Genève, le 14 novembre 2005.

(Signé) M. Blondel,  
Rapporteur.

*Points appelant une décision:* paragraphe 18;  
paragraphe 26;  
paragraphe 45;  
paragraphe 57;  
paragraphe 97;  
paragraphe 106;  
paragraphe 124;  
paragraphe 143;  
paragraphe 168;  
paragraphe 174.

<sup>10</sup> Document GB.294/PFA/12/1.

## Annexe

### **Allocution du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration** (Genève, le 9 novembre 2005)

Monsieur le Président,

Messieurs les porte-parole des groupes des employeurs et des travailleurs,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Chers amis,

Votre commission a un ordre du jour très chargé puisque 19 questions y sont inscrites et que vous êtes saisis de quelque 25 documents – et cela sans parler du Sous-comité du bâtiment et du Sous-comité des technologies de l'information et de la communication.

Permettez-moi de prendre quelques instants sur votre temps précieux pour vous faire part de nos réflexions sur un certain nombre de politiques clés qui sont soumises à votre attention.

Je pense notamment à la stratégie des ressources humaines, à l'évaluation de la gestion axée sur les résultats et au cadre d'évaluation proposé. Ce sont de nouvelles étapes de notre quête continue d'un surcroît d'efficacité et d'efficience.

Ces politiques sont au cœur du fonctionnement du Bureau.

Chaque document soumis à votre analyse une orientation bien déterminée. Chacun tient compte aussi des soucis que vous avez exprimés en de précédentes occasions.

En discutant franchement et sans détours de ces orientations, vous nous aiderez à aller de l'avant. J'appelle donc de mes vœux une discussion approfondie qui nous permettra de continuer à progresser dans la bonne direction.

Chaque document mérite d'être examiné en soi mais, considérés ensemble, tous ces documents définissent clairement une stratégie de changement et de renouveau systématiques.

Ils font partie d'une série d'avancées importantes qui ont jalonné les réformes de notre Organisation depuis que nous avons adopté en 1999 la budgétisation stratégique et la gestion axée sur les résultats.

Je voudrais replacer ces évolutions dans le contexte de la politique internationale en fonction de laquelle elles doivent être envisagées.

Deux récentes conférences de chefs d'Etat – celle de l'Union africaine en 2004 et celle de l'Organisation des Etats américains la semaine dernière – ont adopté des programmes régionaux qui placent le travail décent et l'emploi productif au centre des politiques économiques et sociales.

Au Sommet mondial qui a eu lieu en septembre dernier à New York, plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un document qui traite de la mise en

œuvre et du suivi des grands sommets et conférences consacrés par les Nations Unies aux questions économiques, sociales et connexes. Ce document contient la déclaration suivante.

Je cite: «Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail productif et décent, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement... Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail.»

Notre Organisation est honorée que nos valeurs, nos principes, nos stratégies soient aussi vigoureusement approuvés et elle s'en trouve confortée.

Le travail décent, de fait, est devenu un objectif mondial et régional proclamé. A cela s'ajoute la priorité que nous avons accordée aux programmes de promotion du travail décent pays par pays dans le programme et budget 2006-07.

Il s'ensuit des conséquences très concrètes.

L'OIT est et sera appelée à aider à traduire ces importantes proclamations en politiques et programmes réalisables. D'autres organisations internationales seront appelées à en faire autant dans les domaines de leur ressort.

Le savoir, les avis, l'expertise, les services du BIT seront de plus en plus sollicités.

C'est une occasion unique qu'il nous faut saisir. Bien entendu, nous ne pouvons pas tout faire partout.

Nos ressources, celles que vous nous confiez, sont limitées.

La quadrature du cercle en quelque sorte – une situation que la commission connaît bien. Pour en sortir, il nous faut une stratégie de changement privilégiant efficacité et efficience.

Au moment d'envisager l'exercice biennal à venir, nous devons nous rappeler du contexte que je viens d'évoquer: une formidable occasion d'un côté, l'engagement total d'être efficace de l'autre. Vu le soutien international à notre agenda, il ne serait pas déraisonnable d'espérer que la mise en œuvre des programmes nationaux de promotion du travail décent bénéficie de financements accrus au titre de la coopération au développement.

Comme vous avez eu l'occasion de me l'entendre dire, l'OIT est respectée pour son mandat, unique en son genre, pour les valeurs et principes qu'elle a mission de défendre. C'est un point absolument fondamental. Cela définit notre identité.

Mais notre identité est autant déterminée par ce que nous faisons que par la mission dont nous sommes investis. Et ce que nous faisons doit convaincre chacun – à commencer par nos mandants – que nous sommes une organisation efficace et efficiente.

La meilleure manière de nous acquitter de notre mandat, de défendre nos valeurs et nos principes, c'est de continuer à montrer comment notre organisation peut servir à élaborer des politiques et programmes propres à régler les problèmes concrets du monde du travail.

Nous devons mener une action efficace et efficiente en faveur des droits, de l'emploi, de la protection sociale, de la représentation et du dialogue sur le lieu de travail, pour les femmes et les hommes des entreprises formelles comme des entreprises informelles, dans les pays à faible revenu, à revenu intermédiaire, à revenu élevé, en tenant compte des spécificités nationales.

Plus notre assistance sera concrète, et plus les gens seront convaincus que l'OIT a des solutions concrètes à offrir, sur la base de nos valeurs, de notre savoir, qu'elle se mobilise pour régler les problèmes d'aujourd'hui tout en regardant vers l'avenir pour dépister les tendances futures.

Notre capacité d'action dépend d'un certain nombre de politiques et processus internes.

Le BIT doit veiller à disposer d'un personnel très qualifié, motivé, performant, responsable, à la conduite irréprochable. Un personnel qui sache allier à la maîtrise d'une spécialité une vision multiculturelle et mondiale en faisant preuve de créativité.

Comme le souligne le document sur la stratégie en matière de ressources humaines, la compétence doit être le critère essentiel à prendre en compte pour le recrutement du personnel dans le cadre d'un équilibre global sur le plan géographique et entre hommes et femmes.

Le Bureau doit pouvoir compter sur le soutien sans réserve de la commission, du Conseil d'administration et des mandants pour défendre ce principe.

Parallèlement à la culture du résultat que nous nous attachons à développer par le biais des systèmes de gestion fondée sur les résultats, nous avons besoin d'une culture de la transparence en matière d'évaluation. C'est le but du cadre stratégique d'évaluation dont vous êtes saisis.

Les évaluations doivent se généraliser. Les objectifs, les méthodes de mise en œuvre et les résultats devraient être examinés dans un esprit d'ouverture de façon à ce que l'on puisse en tirer des leçons qui nous permettront d'être plus performants.

L'évaluation de la budgétisation stratégique effectuée à la demande du BIT par le Corps commun d'inspection témoigne de cet esprit d'ouverture. J'attends avec intérêt d'avoir votre avis sur la façon dont le BIT pourrait tirer parti de la connaissance approfondie que les inspecteurs ont de la gestion fondée sur les résultats dans le système des Nations Unies.

Les programmes de promotion du travail décent pays par pays nous permettront d'avoir une meilleure compréhension des priorités nationales, ce qui s'avérera très utile pour l'examen des structures extérieures que vous nous avez demandé pour l'exercice à venir.

Des mesures ont déjà été prises dans la région Europe, par exemple celle de transférer le bureau de Londres dans des locaux plus petits et moins coûteux et celle de réaffecter des ressources disponibles pour les correspondants nationaux à des pays d'Asie centrale ayant beaucoup besoin de l'aide du BIT. Cela montre comment, en faisant preuve de souplesse dans le déploiement de nos ressources, nous pouvons rendre nos services plus efficaces et plus efficaces.

Je reste déterminé à trouver les moyens de résoudre les difficultés liées aux réductions dont ont fait l'objet les propositions budgétaires 2006-07. Rappelons que les ressources prévues à la partie IV du budget ont été amputées de près de 16 millions de dollars, y

compris les crédits nécessaires pour répondre aux besoins concernant le bâtiment et les locaux ainsi que la sécurité.

Nous devons prendre les mesures nécessaires au niveau des ressources humaines pour réaliser les deux millions de dollars d'économies intégrés dans le budget sur la base d'un rééquilibrage des grades. Nous devons faire des économies supplémentaires pour absorber les quelque cinq millions de dollars correspondant aux mouvements de personnel et nous devons également absorber environ 6 millions de dollars d'augmentation de coûts par rapport à ce qui était prévu dans mes propositions initiales de programme et de budget. Il sera difficile de réaliser des économies supplémentaires, mais je suis fermement résolu à prendre toutes les initiatives permettant de réduire les dépenses à tous les niveaux.

Je suis parfaitement conscient que, dans certains domaines, les propositions qui vous sont soumises doivent être affinées. Ce dont nous avons peut-être le plus besoin, c'est d'un encadrement de haut niveau plus comptable de ses actes et dont l'autorité soit renforcée. Le Programme d'amélioration des méthodes de gestion et de l'aptitude à diriger constitue un bon départ à cet égard.

Nous continuerons à renforcer notre système d'amélioration de la gestion afin de pouvoir fixer et suivre des cibles spécifiques conformément au programme et budget et aux résultats identifiés dans les programmes par pays de promotion du travail décent. Nous devons être en mesure d'évaluer les résultats de chaque responsable en nous appuyant sur les résultats indiqués dans les documents de programmation. Tel est notre objectif.

Le module Gestion stratégique d'IRIS qui est utilisé pour planifier la mise en œuvre du programme et budget 2006-07 à l'échelle de tout le Bureau ainsi que la formulation, désormais bien engagée, des programmes par pays de promotion du travail décent illustrent les progrès que nous accomplissons dans ce domaine.

Ce sont là deux exemples concrets de la manière dont la technologie et la stratégie peuvent s'allier pour renforcer la capacité de l'Organisation de mettre en œuvre un programme qui réponde aux besoins de nos mandants. Nous devons aller de l'avant dans ce domaine et nous nous y employons.

La mise en œuvre intégrale d'IRIS se traduira par de nouveaux changements et de nouvelles adaptations. J'attends du nouveau Sous-comité des technologies de l'information et de la communication qu'il joue un rôle actif en la matière.

Améliorer les performances du BIT a toujours été une de mes préoccupations. Beaucoup de réformes utiles ont été entreprises ces dernières années grâce aux orientations que vous avez su donner et à vos nombreuses et précieuses suggestions et propositions.

Nous devons porter une attention plus soutenue aux questions de coûts et d'efficacité. Dans le cadre du régime commun des Nations Unies et de notre Statut du personnel, nous nous employons à parvenir à un meilleur équilibre des grades. Nous avons affecté des ressources au perfectionnement du personnel.

Je suis déterminé à poursuivre cette stratégie de changement pour faire de l'OIT une organisation hautement performante dont vous comme nous et comme tous ceux à qui nous offrons nos services dans le monde pourront être fiers. Nous avons déjà beaucoup fait, mais je suis conscient qu'il reste encore beaucoup à faire.

Alors que nous nous préparons pour 2006-07, nous pouvons déclarer avec confiance que les autorités politiques au plus haut niveau ont entendu notre message et soutiennent l'Agenda du travail décent. Nous avons maintenant le privilège et le devoir de les aider à concrétiser leurs engagements.

Les résultats de vos discussions auront beaucoup d'influence sur la stratégie de changement que nous devons poursuivre avec détermination pour continuer à transformer notre Organisation. Dans l'attente d'un débat approfondi, je vous remercie de vos contributions aux nombreuses questions à l'ordre du jour.